



Décision n° 2024-01
Réalisation d'un contrat de prêt d'un
montant de 3 283 110 €

Le Président du syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
 Vu la délibération n° C2023-013 du 31 mars 2023 portant délégation du Président ;
 Vu la délibération n° C2022-014 du 25 mars 2022 portant délégation du Bureau ;
 Vu la délibération n°B2023-010 du 05 mai 2023 approuvant le financement des programmes de rénovation de l'éclairage public

Considérant l'offre de la Caisse des dépôts et consignations pour la réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 3 283 110 € pour le financement d'une opération de rénovation de l'éclairage public.

D é c i d e

Article 1 : de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations un prêt relance verte d'un montant de 3 283 110 euros dont les caractéristiques sont les suivantes :

Ligne du Prêt : Montant :	Prêt relance verte 3 283 110 euros
-Durée de la phase de préfinancement :	3 mois
-Durée de la phase d'amortissement :	15 ans
Périodicité des échéances :	Trimestrielle
Taux d'intérêt annuel fixe :	3,33 %
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés)

Envoyé en préfecture le 16/01/2024

Reçu en préfecture le 16/01/2024

Publié le

ID : 029-252901145-20240111-D202401-AR

Article 2 : de signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Article 3 : La présente décision sera transmise au représentant de l'état.

Fait à Quimper, le 11 janvier 2024
Le Président du SDEF,
Antoine COROLLEUR

